

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 13 (1875)
Heft: 33

Artikel: [Nouvelles diverses]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-183335>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : un an, 4 fr ; six mois, 2 fr.
 Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes; — au magasin Monnet, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du *Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

La femme et l'économie nationale.

Tel est le titre d'une brochure allemande qui nous est tombée sous la main l'autre jour et qui nous a un peu effrayé d'abord. Mais, après l'avoir parcourue, nous y avons trouvé un si grand nombre d'idées saines que nous voulons en communiquer quelquesunes à nos lecteurs :

L'ordre, dit le professeur L. von Stein, auteur de la brochure, ne peut pas donner la possession, mais il double la valeur de ce que l'on possède. L'ordre, c'est la paix parmi les petites choses qui remplissent la maison, c'est le premier sceau que leur imprime la femme. Par là, la femme étend son activité dans les sphères les plus grandes et les plus élevées. L'ordre des choses et du temps amène l'ordre du travail et de la volonté. C'est par l'harmonie rigoureuse des heures et des minutes, des tables et des chaises, des mille petites choses qui nous entourent, que commence l'éducation de l'enfant et souvent même celle du mari.

Mais l'ordre n'est qu'une petite partie du travail journalier de la femme. Outre le désordre, il y a encore un autre ennemi dans la maison, ennemi auquel seule la main de la femme peut résister. Il y a dans la nature une force mystérieuse qui tend à détruire ce que l'homme a produit ou créé. Ici, c'est l'atome de granit qui se fixe sur le rideau et qui scie le fil; là, c'est le frottement qui use l'étoffe; ailleurs, c'est la chaleur qui s'attaque à la viande et au beurre; c'est un clou qui déchire l'habit; c'est la jambe d'une chaise qui branle... c'est chaque jour autre chose, et toujours, au commencement, ce n'est rien ou presque rien, et le lendemain, tel ou tel objet est hors d'usage et doit être remplacé.

Qui luttera contre toutes ces forces ennemis? C'est la femme, c'est elle qui poursuivra l'atome ennemi avec la brosse et le linge à essuyer; c'est elle qui aura compassion de l'étoffe menacée et qui ira à son secours avec l'aiguille et le fil; c'est elle qui reconnaîtra partout le danger et qui saura y porter remède; c'est elle qui sera la protectrice de la maison en joignant la propreté à l'ordre.

Démontrons, par exemple, par des chiffres quelle importance il y a à raccommoder les bas et les chemises? Supposons que les 2,500,000 habitants de la Suisse possèdent seulement en tout 8,000,000 de

chemises, valant 20,000,000 de francs. Nul ne contestera qu'en raccommodant soigneusement les chemises, on peut les faire durer au moins 10 % plus longtemps, c'est-à-dire que, seulement pour cet objet, les femmes peuvent augmenter annuellement la fortune de la Suisse de 2 millions de francs. Si l'on fait le même calcul pour les bas, le linge de table et de cuisine, les habits, les ustensiles de ménage, etc., etc., on se convaincra facilement que le rôle de la femme a une grande importance dans l'économie nationale.

Supposons encore que dans chacune des 500,000 familles de la Suisse, il se perde en moyenne, journallement, 20 centimes en viande ou légumes qu'on laisse se gâter, en bois que l'on brûle inutilement, etc.; 20 centimes, ce n'est rien, n'est-ce pas? Mais 20 c. par jour, cela fait 73 fr. par an; 20 c. par jour et par famille, cela fait journallement 100,000 fr. pour la Suisse, et 36,500,000 fr. par an.

Ajoutons, en terminant, que M. de Stein n'oublie pas la mission idéale de la femme, et qu'il ne doute nullement que l'avenir doit changer bien des choses dans la position de la femme et dans ses rapports avec la société; mais ce que nous avons dit suffira pour montrer qu'il n'est pas partisan de ce que l'on entend ordinairement par émancipation des femmes.

A. R.

On raconte qu'une commune du Valais, incommodée par une nuée de sauterelles, a cru n'avoir d'autre moyen de se débarrasser de ces insectes qu'en les excommuniant. Tous les habitants ont fait sur le territoire une procession pendant laquelle on récitait les exorcismes; mais malheureusement les insectes rebelles n'ont pas voulu déférer aux ordres réitérés qu'on leur notifiait, et cela heureusement pour les communes voisines sur lesquelles ils se seraient indubitablement jetés. Cette procession n'a cependant pas été sans effet: toutes les sauterelles qui se sont trouvées sur les pas des villageois ont été écrasées sans miséricorde.

Cette croyance que les animaux étaient susceptibles d'excommunication était fort commune au XVI^e siècle. Le 17 avril 1512, l'évêque de Langres décerna un mandement contre les souris et les sauterelles qui mangeaient les blés, et les cita à comparaître devant lui. Il y eut monitoire et fulmigation le 13 juin suivant.

Chasseneux, alors avocat à Autun, prit la défense des rats excommuniés. Il démontra que le terme qui leur avait été donné pour comparaître était trop court, d'autant plus qu'il y avait pour eux du danger à se mettre en route, tous les chats du voisinage étant aux aguets pour les saisir. — Chasseneux obtint pour ses clients un nouveau délai.



Les vendanges de 1804.

On lit dans la *Gazette de Lausanne* du 9 novembre 1804 :

« Les voilà donc à peu près achevées, ces éternelles vendanges, qui ont duré 40 jours ! Mais aussi quelles vendanges ! L'on eut dit qu'un orage vineux accumulé depuis des années était venu tout à coup crever sur notre pays ; car jamais on ne vit une aussi prodigieuse vinée. Elle a surpassé de beaucoup tout ce qu'on nous dit des plus abondantes du dernier siècle. Aussi fut-on plusieurs fois obligé de la suspendre en divers endroits faute de vases, malgré l'énorme quantité qu'on en avait préparés. Et quoique nos caves et nos cuviers en regorgent, l'on en serait encore très embarrassé, si nos bons voisins et amis des cantons allemands et de Fribourg n'accourraient en foule depuis quinze jours avec une immensité de futailles vides, pour nous aider àachever une vendange qui, sans cela, fut en partie restée aux céps et qui n'est pas même encore terminée dans les meilleurs vignobles de la Côte et de Lavaux. Et ce qu'il y a d'extraordinaire, c'est que la qualité des vins nouveaux ne paraissant pas devoir être inférieure à celle des vieux, nous offre ainsi trois années consécutives abondantes en vins excellents.

» Ce déluge vineux, qui semble faire le désespoir de la plupart des propriétaires et vignerons, qui se croient ruinés, est, par contre, envisagé comme une précieuse bénédiction par la masse nombreuse de ceux qui l'achètent et surtout par les buveurs.

» C'est surtout dans les petits vignobles que la vendange a été véritablement prodigieuse. Jusqu'à présent, lorsque dans les meilleures années une pose de 400 toises carrées rapportait 5 ou 6 chars au plus, de 400 pots de Berne, on criait au miracle. Cette année, elle y a produit 9, 10 chars, très souvent 12, et dans quelques endroits on a vu des poses rendre 14, 15 et 16 chars.

» Les prix varient suivant les localités et les circonstances des vendeurs. Dans les plus petits vignobles où les tonneaux manquaient, il s'en est vendu de 20 à 25 francs le char; dans d'autres, de 30 à 35 francs. Au cœur de la Côte, à Mont, l'impossibilité de tout loger a forcé depuis quinze jours à céder les meilleurs vins à 40 et 50 francs le char. En général, le prix courant est de 50 à 60 fr., sauf à Lavaux, où il se soutient de 90 à 100 francs.

» Au reste, comme à côté de ces fleuves de vins on a récolté beaucoup de blé et de fourrages, une immensité de fruits et de légumes, surtout de pommes de terre, il s'en suit que nous pouvons nous féliciter du bonheur de jouir d'une des années les

plus fertiles dont la mémoire des hommes se souvienne dans notre pays. »

Ora et lè z'autro iadzo.

Cein a rudo tsandzi du lè z'autro iadzo ! Ne sé pas dè quinna maniére cein vâo fini ; mā adé est-te que lè dzouvenès dzeins dè vouâ ne sont pequa coumeint dein noutron teimps.

Cein coumeince dza dein lè z'écoulès. Dévant, on recordâvè ti lo catsimo, lè petits tantquiè à quoitande, lè miédiôcro tantquiè à essacé et lè gros tantquiè à vœu dâo baptême, qu'on desâi po être reçu. Et lo passadzo ! on lo deblliottâvè sein quequelhi du : « la piété est profitable, » tantquiè à : « vous les reconnaîtrez à leurs fruits ». Et coumeint on tè cratchivè cé livret, du lo verset dou ào dozè, « douze fois douze, » ein devant, à recoulons, ne tsaillesâi pas coumeint ! On n'étai pas tant crouïo non pllie po la lecture ; n'iavâi pas fauta dè no férè châotâ dâi mots, coumeint clliao d'ora diont qu'on fasâi, c'est dâi meintès. Et lè chaumo ! que cein étai bio avoué cé contra et cé supériusse, quand ne tsantâvi lè quattro partîes et la bassa ! Ora, ye brâmont dè cllia novalla musiqua à crinoline, iô l'ai a lo soprano, l'artô, lo solô, et ne sé quiet oncora. L'ont tzandzi lo catsimo et lè z'on n'ein volliont pemin. L'est clliau libéraux. Dein lo teimps, on s'instruisâi à l'écoula. Orendräi, l'ont adé à écrirè à l'hotô, et tè brottont cein, oï ! et dussont recordâ l'abrége et on moué d'afférès que cein ne fâ rein què d'ein férè dâi z'orgollhâo pllien dè niaffe,

Lè z'autro iadzo on respettâvè lè grantès dzeins ; on lè z'attutâtâvè et on ne sé rebiffavè pas quand no bramâvont. Ora : pas petout lo bouébo a dou pâi fous dézo lo naz que crâi d'avai onna moustache et que vâo êtrè lo maîtrè. Se lo pére lâi vâo derè oquî, lo crapaud sè dressè coumeint on piâo su on molan et repond : « Câisi-vo, vo radottâ, c'étai bon dein lo villho teimps » ! Eh ! merdâo, va ! pâna-tê derrâi lè z'orollhiès ! Lo pére et la mère ne sont perein bons què po obéi, fourni dè l'ardzeint, cerî lè solâ et brossatâ lè z'haillons.

Coumeint on respettâvè assebin lè z'autoritatâ ! Ora on ne sâ pas pî quoui ein est ; n'ia perein dè vergogne et on asseceu n'est pas mé q'n'autra dzein. Et monsu lo menistrè ! faillai vairè : on allâvè ào prédzo et on traissâi son bounet quand passâvè, tandiqu'âo dzor dè vouâ on a perein dè religion et quand volliont saluâ, ne font què d'einfonça on pou mé lo capet su lè ge ein faseint onna grogna qu'on ne sâ pas se diont bondzo ào bin tsaravouta.

Po sè veti, sont tant venus orgollhâo ! Lè z'autro iadzo, on vouâgnivè fooce tsenèvo, verdan et printagni ; on allâvè ourdi sè-mêmô, et on fasâi dâi z'haillons que dourâvont dâi z'annâiès. Ora, lè djein-nès dzeins ne sè tsailloint pas pi dè grisette, ni dè tredaine ; lâo faut dâo fin drap dè magasin que cein coté rudo. Et allâ-vâi lâo mettré on copé ào tiu dè tsausse. Et lè villho solâ : craidé-vo que se l'ousâvont sè servetront dâi z'eimpègnes po férè montâ dâi